

Une pause
avec toit

HEBERGEMENT SOLIDAIRE

Dossier propriétaires
2020

SOMMAIRE

3

L'HEBERGEMENT SOLIDAIRE : QU'EST-CE-QUE C'EST ?

Concrètement

A qui le dispositif profite-t-il ?

4

QUI PORTE CE PROJET ?

5

COMMENT EST NE CE PROJET ?

Une initiative citoyenne

Expérimentation du dispositif

6

POURQUOI Y PARTICIPER ?

Contrat, assurance et garantie de loyer

7

COMMENT CA SE PASSE POUR VOUS ?

L'HÉBERGEMENT SOLIDAIRE, QU'EST-CE-QUE C'EST ?

CONCRÈTEMENT

Proposer la location de sa chambre de service pour le dispositif d'hébergement solidaire c'est mettre à disposition un environnement stable, sain, sécurisé et calme pour faciliter l'insertion des personnes à la rue. C'est un engagement concret qui leur offre la possibilité d'un logement inconditionnel, première porte d'entrée vers l'insertion. Vous leur permettez ainsi de retrouver l'autonomie et la possibilité de devenir acteur principal de leur propre insertion sociale.

En bref, il s'agit d'une action solidaire concrète, vous permettant en plus de réduire le risque locatif.

À QUI LE DISPOSITIF PROFITE-T-IL ?

85 000 personnes vivent dans des abris de fortune¹, et 143 000 personnes vivent dans la rue¹⁻². Parmi ces derniers, 36% sont des femmes, 26% des jeunes de 18 à 29 ans, et 12% sont accompagnés d'enfants. En à peine 10 ans, la population privée de logement a augmenté d'au moins 50%¹.

Actuellement, les procédures DALO ou DAHO par exemple, n'aboutissent que plusieurs années après la demande de logement. Le logement est obtenu en fin de parcours d'insertion. Or, être logé est une vraie porte d'entrée vers l'insertion en apportant un environnement calme, une autonomie, un accès à l'hygiène...

Notre dispositif d'hébergement solidaire sera proposé aux bénéficiaires de nos associations, que nous suivons régulièrement en maraude, ou en contrat d'insertion à La Chorba. Il s'agit donc de personnes que nous connaissons et que nous suivrons tout au long de la durée du bail, afin de les accompagner dans leur insertion et de garantir le bon déroulement de la location.

Nous sommes persuadés de l'efficacité de ce dispositif dont nous avons fait l'expérience.



1. 22ème rapport sur l'état du mal logement en France 2017. Janvier 2017. Fondation Abbé Pierre.
2. Centre d'observation de la société. Juin 2016.

L'expérimentation « un chez soi d'abord », proposant le logement comme première étape de l'insertion sociale, a révélé son efficacité sur l'accès aux soins et la diminution du coût de prise en charge des personnes SDF souffrant de pathologies psychiatriques. L'obtention d'un logement permet de se reposer, retrouver un rythme de vie « normal », prendre le temps d'entreprendre ses démarches administratives ou de recherche d'emploi, s'occuper de sa santé, retrouver une vie sociale et ainsi ne plus souffrir d'isolement social.

Ainsi, une même démarche de logement obtenue de manière inconditionnelle pourrait être bénéfique à toute personne vivant à la rue, améliorant sa qualité de vie et sa confiance en soi, lui permettant ainsi une meilleure insertion sociale.

L'hébergement solidaire est un outil supplémentaire et un tremplin efficace vers l'insertion sociale.



QUI PORTE CE PROJET ?

Nous sommes un collectif de 4 associations œuvrant auprès des personnes sans-abri prêtes à unir nos compétences pour démontrer l'efficacité de ce dispositif à une plus grande échelle : Dans Ma Rue, La Chorba, Cosmos Arts et Solinum. Fortes de nos différentes expériences et compétences complémentaires, nous nous unissons pour collectivement mettre en place un dispositif d'hébergement solidaire.

Nous luttons depuis de nombreuses années contre la précarité et particulièrement l'exclusion sociale, chacun par des moyens d'action différents : maraudes auprès des personnes sans-abri, distributions de repas, de colis alimentaires, accès à la culture, hébergements citoyens, accompagnements et insertion sociale au travers de différents dispositifs. Aujourd'hui nous souhaitons mettre en place à plus large échelle un dispositif d'hébergement solidaire déjà expérimenté par Dans Ma Rue, pour en faire la preuve de concept et le démocratiser par la suite.

Notre objectif pour 2020/2021 est de mobiliser 10 propriétaires afin de permettre à 10 personnes en situation de rue d'en sortir et d'être hébergées le temps de stabiliser leur situation, de trouver un emploi s'ils n'en ont pas déjà un, et de voir leur demande de logement social aboutir.

COMMENT EST NÉ CE PROJET ?

UNE INITIATIVE CITOYENNE

Au cours des maraudes, Dans Ma Rue a pris conscience des difficultés pour obtenir une place dans un foyer, ou dans les centres d'hébergement d'urgence. Un vrai parcours du combattant, qui se termine souvent par un échec.

Ce sont de nombreux appels, routiniers et interminables au 115, pour s'entendre dire que durant le temps d'attente, toutes les places ont été attribuées, qu'il faut réessayer le lendemain. Une nuit de plus dans la rue.

Les bénévoles de Dans Ma Rue se sont alors posé la question du pouvoir des citoyens face à cette insuffisance.

Alors, inspiré par le dispositif Merci pour l'invité! (association Solinum) et par l'hébergement mis en place par l'association Réfugiés bienvenus, Dans Ma Rue a réalisé ses premiers hébergements citoyens en janvier 2018.

EXPÉRIMENTATION DU DISPOSITIF

Des propriétaires ont mis à disposition de Dans ma rue des chambres de service, pour une durée indéterminée. Après avoir remis l'une d'entre elles en état, Dans Ma Rue a proposé à Marius d'y loger en attendant d'obtenir un logement pérenne.

Après 1 an et demi d'hébergement citoyen, Marius a signé un contrat de travail en insertion avec La Chorba, et a enfin obtenu un logement pérenne via le dispositif DALO (après 6 ans d'attente).



Durant toute la durée d'hébergement, des bénévoles de Dans ma rue ont réalisé un suivi régulier des hébergeurs afin de s'assurer du bon déroulement de l'hébergement, et ont accompagné les hébergés dans leurs démarches administratives et sociales.

L'expérimentation réussie de ce projet d'hébergement solidaire en chambre de service démontre l'efficacité d'un tel dispositif.

Puisqu'elles permettent une grande autonomie et indépendance vis-à-vis de l'hébergeur (c'est-à-dire vous), nous aimerions développer l'hébergement solidaire dans les chambres de service. Au nombre de 114 400 dans Paris, 85% d'entre elles sont inutilisées selon l'Atelier parisien d'urbanisme³ et un peu plus de la moitié possèdent une superficie supérieure à 9m².

Ce dispositif permettrait à des propriétaires de mettre à disposition des associations ces chambres vides, en échange d'une garantie de percevoir un loyer. Plusieurs des personnes que nous suivons ont manifesté leur intérêt et leur motivation pour bénéficier de tels hébergements.

3. Les chambres de services à Paris : 85% sont inhabitées. Novembre 2015. N°94. Atelier parisien d'urbanisme.

POURQUOI Y PARTICIPER ?

CONTRAT, ASSURANCE ET GARANTIE DE LOYER

Dans ma rue possède l'expérience de ce type d'hébergement et a réalisé ce projet sur de solides bases. Nous avons établi des contrats d'hébergement-types, grâce au sérieux travail de juristes, bénévoles de l'association. Une clause spéciale pour cette activité a été ajoutée au contrat d'assurance de Dans ma rue, pour couvrir tous les risques éventuels lors de l'hébergement.

Suivant l'exemple de la première chambre que nous avons mise à disposition en 2018, une remise en état du logement par le collectif et l'hébergé sont envisageables si le logement le nécessite. En plus de permettre à la personne hébergée de s'approprier le lieu, vous bénéficiez d'une remise en état de votre bien.

Notre dispositif permet à des propriétaires de mettre à disposition des associations leurs chambres de services vides, en échange d'une garantie de percevoir un loyer.

C'est notre collectif qui vous règlera le loyer mensuellement, vous protégeant de tout retard ou loyer impayé. L'hébergé aura en charge le paiement d'une partie du loyer, évolutive en fonction de ses revenus, qui devraient augmenter au fur et à mesure de son insertion.

Cette participation au paiement du loyer permet de légitimer le sentiment de « possession de son propre lieu de vie », de se sentir réellement chez soi et de manière légitime et ainsi de reprendre le contrôle de sa dignité.

Le restant du loyer est financé par le collectif d'associations.

C'est au collectif que la participation du bénéficiaire est versée, facilitant le processus pour vous : au fur et à mesure de l'évolution de la situation de la personne hébergée, vous percevez le même loyer versé par un seul interlocuteur : le collectif.

En plus de votre **action solidaire concrète**, vous évitez le manque à gagner d'une chambre de service inoccupée, grâce au loyer versé par le collectif.



COMMENT ÇA SE PASSE POUR VOUS ?

1

Vous prenez contact avec nous : dansmarue@yahoo.com ou [06.71.38.74.67](tel:06.71.38.74.67)

2

Nous vous présentons notre dispositif et répondons à toutes vos questions, nous vérifions ensemble que votre chambre respecte les conditions légales pour la location.

3

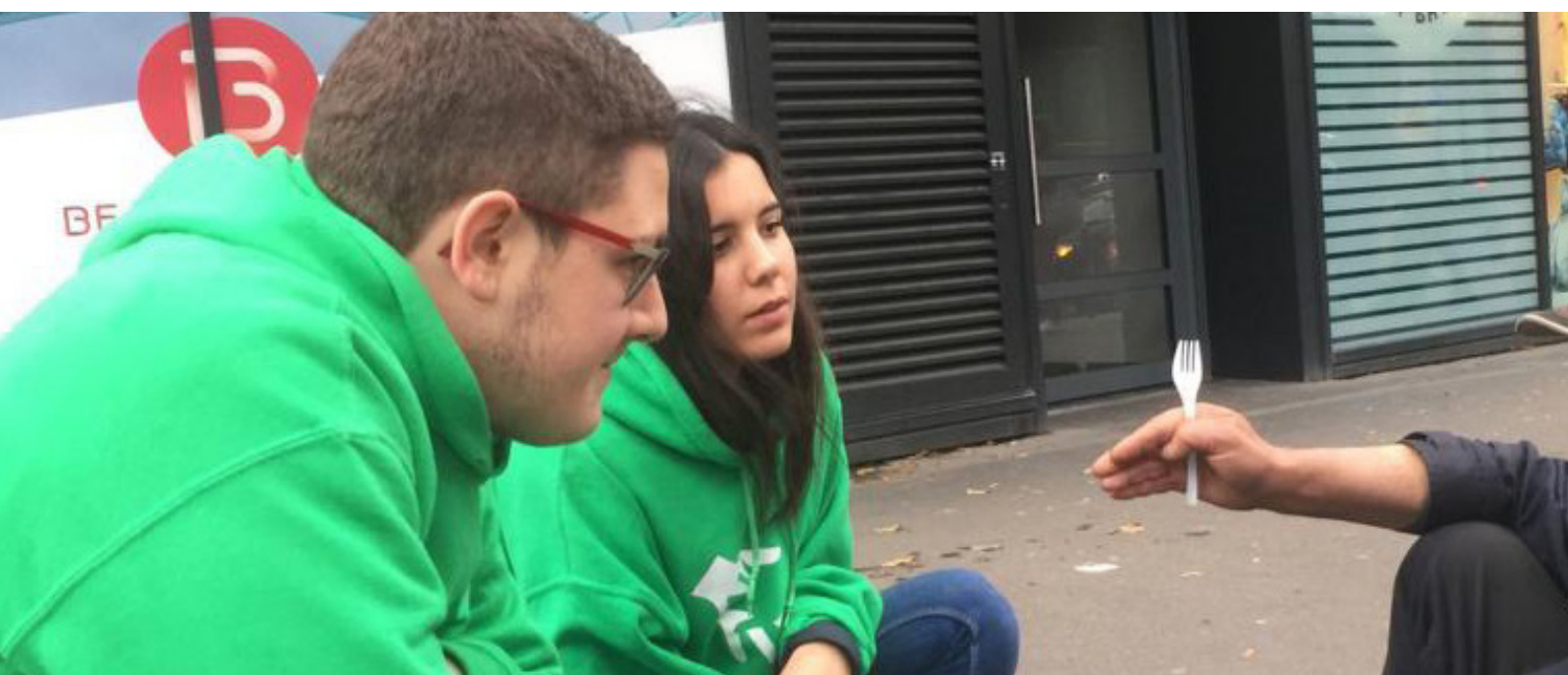
Vous nous faites visiter la chambre.

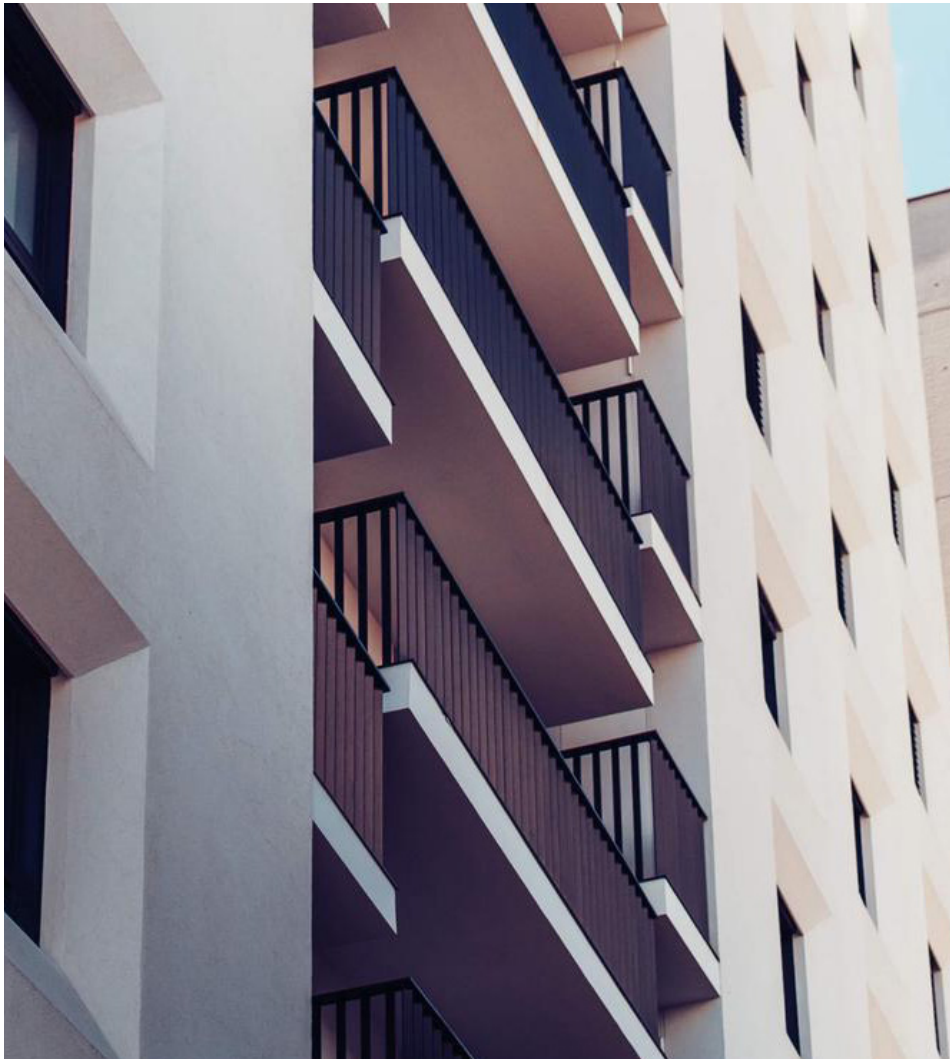
4

Nous signons le contrat.

5

Nous assurons le suivi du parcours d'insertion de la personne hébergée, veillons au respect du logement et sommes votre unique interlocuteur, tout comme pour la personne hébergée.





dansmarue@yahoo.com

06.71.38.74.67

